.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Mesdames et Messieurs les Président(e)s des ACCA et des AICA du département des Deux-Sèvres** | | |
| Réf. : GG/AB/dl  Objet :Prolongation de la chasse  P.J : 2 | | La Crèche, le 18 décembre 2020 |

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le décret du 29 octobre 2020 dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire a eu pour conséquence d’interrompre la chasse dans le Département, notamment pour les espèces Faisan, Perdrix et Lièvre, durant une durée de 4 semaines, et ce, pendant la période d’ouverture de ces espèces.

Afin de permettre la réalisation du plan de chasse Lièvre et en vue de prévenir les dégâts agricoles potentiellement liés à cette espèce sur les cultures de printemps, la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres a déposé le 03 décembre 2020, une demande de report de la date de clôture de la chasse de cette espèce.

Pour les Faisans et les Perdrix, qui font l’objet d’élevage, les interdictions durant la période de confinement, ont eu pour conséquence de ne pas permettre la commercialisation aux éleveurs et restreint les possibilités de transport et de lâchers de ces espèces.

La FDC 79 a donc sollicité, en concertation avec les représentants du monde agricole et les éleveurs de gibier, un report de la date de clôture de la chasse de ces espèces.

L’arrêté préfectoral validant cette demande est paru ce jour. Ainsi, les conditions sont les suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Ouverture** | **Fermeture** |
| **Lièvre** | 20/12/2021 | 17/01/2021 |
| **Lièvre sur les communes visées par 3 semaines de chasse** | 03/01/2021 | 10/01/2021 |
| **Faisans** | 13/09/2020 | 14/02/2021 |
| **Perdrix grise et rouge** | 20/12/2020 | 17/01/2021 |

Les Associations Communales de Chasse Agréées ainsi que les Chasses Privées auront ainsi la possibilité de prolonger la chasse de ces espèces sur leur territoire.

A cette fin, il vous conviendra de procéder, si ce n’est déjà fait, à un **Conseil d’Administration**, afin de faire voter les dispositions qui s’appliqueront avant le **dimanche 20 décembre 2020.**

Chaque territoire aura le **libre choix** quant aux dates de fermeture de ces espèces, en fonction de leur état de population, de l’avancée des plans de chasse, mais également, de la volonté de leurs adhérents.

Il vous conviendra, à la suite de votre Conseil d’Administration, de nous retourner l’avenant au Règlement Intérieur et de Chasse ci-joint dans ce courrier avant le **dimanche 20 décembre 2020** à l’adresse contact@chasse-79.com.

Ainsi, deux choix s’offriront à vous :

* **Etendre la chasse d’une ou de plusieurs des espèces Faisan, Perdrix et Lièvre** à une date comprise entre :
  + Lièvre : 20/12/2020 au 17/01/2021 (à l’exception des communes en chasse 3 semaines)
  + Faisan : jusqu’au 14/02/2021
  + Perdrix grise et rouge : 20/12/2020 au 17/01/2021
* **Ne pas étendre la chasse** suite à la parution de l’arrêté et se conforter au Règlement Intérieur et de Chasse actuel.

Il conviendra à la suite de votre Conseil d’Administration, de bien informer l’ensemble de vos adhérents sur les dates de fermeture des espèces par tout moyen à votre disposition : mail, SMS, appels téléphoniques…

Les bilans de plan de chasse lièvre seront à retourner dès la fin de la période de chasse votée par votre conseil d’administration et ce au plus tard, le **20 janvier 2021**. La saisie **sur votre espace adhérent est pour le moment bloquée, du fait du changement de logiciel de traitement.**

**Nous vous invitons également à suivre l’actualité concernant la grippe aviaire dont la présence est confirmée dans notre département. En effet, des mesures restrictives concernant la chasse et les lâchers d’oiseaux pourraient malheureusementintervenir dans les prochains jours** (Interdiction de lâchers, chasse des oiseaux non autorisée dans les périmètres rapprochés des sites concernés).

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire qui vous serait utile et vous prions d’agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l’expression de nos salutations distinguées.

Le Président, La Directrice,

Guy GUEDON Alexandra BARON

Liste des pièces jointes : un modèle d’avenant au Règlement Intérieur et de Chasse ; l’arrêté du 18 décembre 2020